

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU – Aménagement du secteur de l'Eclosé Ouest

Zonage réglementaire au titre des risques naturels

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 4 mai 2022, approuvant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Huez

Monsieur Le Maire,  
Jean-Yves NOYREY

PLAN N°3-2c	PROCEDURES			
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	REVISIONS
ECHELLE 1/7500	N°1	N°1	N°1	N°1
Mise au point	N°2	N°2	N°2	N°2
	N°3	N°3	N°3	N°3

  

Territoires demain	CONCEPTION	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
B.E. - DESSIN	SARL GANEL GEOMETRE - EXPERT	Origine CADASTRE	Janvier 2018
		Droits de l'Etat réservés	



**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- UH1 Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité
- UHh1 Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité
- UHh1\* Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les constructions sont limitées
- UHh1\*\*\* Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de moyenne densité
- UHh3 Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité
- UH2\* Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité, avec règles de hauteur spécifiques et soumis à OAP
- UH3 Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité
- UH3\* Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité, avec règles de hauteur spécifiques
- UE Zone urbanisée à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- UE-oap1 Secteur urbanisé à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics, soumis à OAP
- UT Zone urbanisée à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique

**ZONE D'URBANISATION FUTURE**

- 1AUH Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat à court ou moyen terme
- 1AUH2\* Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat, de moyenne densité, soumis à OAP n°2
- 2AU Zone d'urbanisation future stricte à vocation de mixité des fonctions (nécessitant une évolution du PLU)

**ZONE AGRICOLE**

- Aa Zone Agricole à usage d'alpage

**ZONE NATURELLE**

- N Zone naturelle
- Ne Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics
- Nis Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportifs et de loisirs de plein air

**AUTRES**

- Éléments identifiés au titre de l'article R.111-3 du CU
- Emprise de la carte R111-3 (cf. annexe SUP)
- secteurs à risques naturels inconstructibles
- secteurs à risques naturels constructibles sous conditions
- secteurs à risques naturels "B" constructibles sous conditions (englobant l'ensemble du territoire)
- Secteurs à risques miniers

**A titre indicatif :**

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

